

MINISTERE DES MINES  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi



# RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2016

COMITE DE PILOTAGE-ITIE-MALI

*Mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence  
dans les Industries Extractives au Mali*

Juin 2017

SECRETARIAT PERMANENT DE L'ITIE MALI  
Immeuble Du Cinquantenaire- Hamdallaye ACI 2000 | Bamako - MALI

## Sommaire :

TABLE DES MATIERES : .....	0
LISTE DES ACRONYMES .....	2
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE .....</b>	<b>3</b>
1.1 RENCONTRES DU COMITE DE PILOTAGE .....	4
1.2 L'INTENSIFICATION DES ECHANGES AVEC LE BUREAU D'ETUDES ET LE SECRETARIAT .....	4
1.3 COMMUNICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE .....	5
1.4 DISSEMINATION DU RAPPORT ITIE 2013 .....	5
1.5 MISE A JOUR DU PLAN DE TRAVAIL ET LA VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL .....	6
1.6 RENCONTRE DU COMITE DE SUPERVISION .....	6
1.7 RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	7
<b>II. ÉVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL .....</b>	<b>7</b>
2.1 AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE : .....	8
2.2 AMELIORER LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE MULTIPARTITE : .....	8
2.3 PUBLICATION REGULIERE ET PONCTUELLE DE TOUTES LES CONVENTIONS MINIERES ET PETROLIERES ET LEURS AVENANTS : .....	9
2.4 ASSURER LA PUBLICATION REGULIERE ET PONCTUELLE DE TOUS LES TITRES MINIERES ET PETROLIERS SUR LE SITE DE L'ITIE : .....	9
2.5 ASSURER ET AMELIORER LA PUBLICATION DES RAPPORTS ITIE : .....	9
2.6 MESURER LES PROGRES REALISES ET LES OBSTACLES QUI BUTENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME : .....	9
2.7 ASSURER LA PUBLICATION DE DONNEES FIABLES SUR L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR : A CET EFFET, L'ITIE A FAVORISE : .....	10
2.8 AMELIORER LA GESTION DU REVENU INFRANATIONAL : .....	10
2.9 RENFORCER DURABLEMENT LE FINANCEMENT DE L'ITIE-MALI : .....	10
2.10 DECONCENTRER L'ITIE-MALI : .....	10
2.11 PROMOUVOIR LA NORME ITIE ET SON PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE AU MALI : .....	11
2.12 DOTER LES PARTIES PRENANTES DES ACQUIS POUR MIEUX COMPRENDRE ET SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS. ....	11
<b>III. ÉVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE .....</b>	<b>15</b>
3.1 ANALYSE DES PERFORMANCES PAR EXIGENCE : .....	15
<b>IV. APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT SUITE A LA RECONCILIATION .....</b>	<b>18</b>
<b>V. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE .....</b>	<b>20</b>
5.1 POINTS FORTS .....	20
5.2 FAIBLESSES IDENTIFIEES .....	20
<b>VI. COUTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>21</b>
<b>VII. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES .....</b>	<b>22</b>
<b>VIII. LES POINTS DISCUTES AVEC LE GROUPE MULTIPARTITE .....</b>	<b>23</b>
<b>IX. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE EN 2016 .....</b>	<b>23</b>
9.1 LA SOCIETE CIVILE : .....	23
9.2 L'ADMINISTRATION : .....	23
9.3 LES SOCIETES MINIERES : .....	24
9.4 STRUCTURES RESSOURCES .....	24

## Liste des sigles et acronymes

<b>ADIT :</b>	Acompte sur Divers Impôts et Taxes
<b>AUREP :</b>	Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière
<b>ASCOMA :</b>	Association des Consommateurs du Mali
<b>CAD :</b>	Coalition Africaine pour le Développement
<b>CAFO :</b>	Coordination des Associations et ONG Féminines
<b>DGD :</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGE :</b>	Direction des Grandes Entreprises
<b>DGI :</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DNDC :</b>	Direction Nationale du Domaine et du Cadastre
<b>DNTCP :</b>	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DNGM :</b>	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
<b>FDS :</b>	Fondation pour le Développement du Sahel
<b>GIZ:</b>	Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
<b>GMP :</b>	Groupe multipartite
<b>INPS :</b>	Institut Nationale de Prévoyance Sociale
<b>ISCP :</b>	Impôt Spécial sur Certains produits
<b>ITIE :</b>	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>MM :</b>	Ministère des Mines
<b>SOMILO :</b>	Société des Mines de Loulo
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## Introduction

Le rapport annuel d'avancement de l'ITIE permet de faire la lumière sur les activités entreprises par l'ITIE Mali durant l'année 2016.

Il a pour but d'évaluer les progrès accomplis en termes de conformité aux normes et exigences de l'ITIE, des efforts consentis par le groupe multipartite (Comité de pilotage), des avancées dans la mise en œuvre du plan de travail ainsi que des gaps à combler pour la mise en œuvre effective de l'ITIE au Mali.

La mise en œuvre du processus ITIE engage à la fois les acteurs étatiques, les sociétés minières et la société civile qui se retrouvent au sein d'un groupe appelé « Groupe multipartite » ou « Comité de pilotage » pour le cas du Mali

Conformément aux exigences de l'ITIE, l'état doit déclarer toutes les recettes perçues des sociétés minières, et ces dernières sont tenues de déclarer les montants qu'elles paient aux Etats de manière à promouvoir la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'industrie extractive.

Fondée sur une démarche participative et inclusive, la mise en œuvre de l'ITIE doit continuellement s'adapter aux règles qui régissent la mise en œuvre de l'ITIE au niveau international sans toutefois perdre de vue les exigences et les réalités locales.

C'est ainsi que la « Norme ITIE » oblige les pays de mise en œuvre l'ITIE avec le statut de « Pays conforme », à produire chaque année un rapport d'activités ou « Rapport annuel d'avancement » différent de la production des rapports ITIE.

Ce rapport fait un résumé des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République du Mali (ITIE-Mali) au cours de l'année 2016, et ce, conformément aux objectifs définis dans le plan de travail validé par son Comité de pilotage. Il fait une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre par rapport à chaque exigence de l'ITIE. Aussi, il fait un aperçu des réponses du Comité de pilotage aux recommandations issues de la réconciliation, et des progrès accomplis conformément à la disposition 7.4 de la Norme.

Ce travail a été possible grâce à la collaboration de toutes les parties prenantes du processus ITIE au Mali.

## I. Evaluation générale de la performance annuelle

L'analyse de la performance 2016 de l'ITIE au Mali peut être jugée globalement satisfaisante, malgré la situation politico sécuritaire et humanitaire qui persiste depuis 2012 et le contexte de coupe budgétaire

systématique par l'Etat pour répondre aux besoins urgents de survie des populations en proie à l'insécurité grandissante.

Au cours de l'année 2016, le Mali a fait des progrès pour consolider la mise en œuvre du processus ITIE dont les plus importants peuvent se résumer à :

### **1.1 Rencontres du Comité de pilotage**

Sous la présidence du Ministre des Mines, Président du Comité de pilotage, les membres du Comité de pilotage ont travaillé sur les questions diverses qui ont abouti à la validation des documents suivants :

- Les termes de références pour l'élaboration des rapports ITIE pour les exercices 2014 et 2015,
- Le décret révisé fixant le cadre institutionnel de l'ITIE et du règlement intérieur du Comité de Pilotage ;
- Le rapport annuel d'avancement 2016 de l'ITIE-Mali. Conformément aux dispositions 1.4 (b)(iv) et 7.4 (a) de la Norme, le Comité de pilotage a élaboré et validé le rapport annuel d'avancement de l'année 2015 avant de le publier. Ce rapport faisait le résumé des activités menées durant l'année 2015, une évaluation des progrès accomplis en matière de maintien de la conformité, un aperçu des réponses du Comité de pilotage aux recommandations du rapport ITIE, une évaluation des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan de travail et un compte rendu des efforts entrepris pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE. Le Comité de Pilotage a fait également le point sur le processus de validation du Mali.
- Validation du rapport de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE 2014-2015. L'étude de cadrage a donné un périmètre composé de 29 entreprises extractives, et de 09 entités gouvernementales déclarantes pour un taux de couverture de 99.66% ;
- Les rapports ITIE 2014 et 2015 de la feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle. A noter que le rapport 2015 a été validé sous réserve de d'obtenir les informations manquantes.

### **1.2 L'intensification des échanges avec le bureau d'études et le Secrétariat**

En vue de la validation des deux rapports (2014 et 2015) en 2016 par le GMP, le Secrétariat permanent en concertation avec le département en charge des mines a entrepris :

- Une série d'échanges avec le cabinet Moore Stephens, qui a été retenu pour la publication des rapports ITIE 2014-2015 et sur la campagne de dissémination du rapport ITIE 2013 à l'intérieur du pays et à Bamako ;

- Une rencontre avec le Secrétariat International de l'ITIE portant sur la phase initiale de la collecte des données en vue de la validation du Mali.

### **1.3 Communication pour la mise en œuvre de l'ITIE**

La promotion de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali et l'amélioration de la perception de l'ITIE comme un instrument de la bonne gouvernance au Mali, nécessitent une communication institutionnelle autour des objectifs assignés au GMP.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la validation, la commission communication-publication en accord avec le Comité de pilotage a jugé opportun d'actualiser et de mettre en œuvre le plan de communication qui existait déjà et qui portait sur des activités pertinentes dont la mise en œuvre pouvait produire des impacts immédiats. Quant à l'élaboration d'une stratégie de communication qui nécessitait une étude, donc des coûts, difficilement mobilisables, elle devrait être matérialisée dans le plan d'action à venir.

Ainsi, courant 2016 et conformément au plan de travail ITIE, la communication sur la mise en œuvre de l'ITIE a intégré l'actualisation et la mise en œuvre du plan communication existant, portant sur les activités suivantes :

- *Production d'outils de promotion ITIE-Mali ;*
- *Actualisation et animation du site web ITIE ;*
- *Visibilité médias des activités de mise en œuvre de l'ITIE.*

### **1.4 Dissémination du rapport ITIE 2013**

En conformité avec l'exigence n° 7.1 de la norme, le rapport ITIE doit être activement promu, accessible au public et contribuer au débat public.

Suite à la publication du rapport ITIE 2013 sur le site internet de l'ITIE-Mali, le Comité de pilotage a organisé une vaste campagne de dissémination dudit rapport. Cette campagne s'est déroulée en deux (02) étapes. La première étape a concerné la ville de Bamako ; et la deuxième, les capitales régionales, les cercles et communes de production minière.

L'étape de Bamako a consisté à la tenue d'un atelier qui a regroupé une centaine de participants comprenant les membres du Comité de pilotage, les médias, des organisations de la société civile non membres de l'ITIE et les partenaires au développement. La deuxième étape a touché les capitales régionales (Kayes, Sikasso), les cercles de Yanfolila, Kéniéba, Kadiolo ; les communes de Sanso, Kalana, Sadiola, Fourou, Sitakily et les sites de Yatéla et Loulo.

Les participants à ces ateliers sont : les membres des services régionaux de l'Etat, les élus, les représentants de la société civile, des chambres régionales des mines et du commerce, les représentants des entreprises, et de la presse publique et privée des régions.

Les comptes rendus de ces différents ateliers qui ont fait l'objet de couverture par la télévision et la radio nationale, les radios et journaux privées sont disponibles au Secrétariat permanent de l'ITIE-Mali et accessibles sur le site de l'ITIE-Mali [www.itie.mines.gouv.ml](http://www.itie.mines.gouv.ml). (Voir documents d'activités de communication et de dissémination du rapport ITIE 2013 –Annexe I)

### **1.5 Mise à jour du plan de travail et la validation du rapport annuel**

Conformément à l'Exigence 1.5 (f) de la Norme, le plan de travail doit faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle. C'est ainsi que le plan de travail triennal 2017-2019 a été révisé avant d'être validé par le Comité de pilotage.

La production du rapport d'avancement 2015 avant la date butoire du 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce rapport a permis de capitaliser les avancées mais aussi d'identifier des obstacles à la mise en œuvre du processus. Ce qui a encouragé le GMP à identifier des activités de renforcement de capacités de ses membres et de proposer l'actualisation du plan de travail.

### **1.6 Rencontre du Comité de supervision**

Le Comité de Supervision présidé par le Premier ministre, et composé de huit ministres et des présidents de la Chambre des Mines et du Conseil National de la Société Civile, a pour mission entre autres de définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE, et évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Il se réunit une fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre de l'ITIE. La rencontre du Comité de supervision a formulé les recommandations suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre du processus de déconcentration et de décentralisation de l'ITIE pour élargir son champ d'intervention aux flux financiers au niveau local et aux collectivités ;
- Implication forte de toutes les parties prenantes pour l'efficacité de la collecte des informations ;
- Prendre en compte l'environnement dans les rapports ITIE : EIES, provisions pour restauration des sites et fermeture des mines, conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Actualiser, mettre en œuvre et assurer le financement du plan de communication de l'ITIE ;
- Prendre en compte le financement du Rapport ITIE 2015 en 2016 ;

- Renforcer les capacités du Secrétariat Permanent de l'ITIE ;
- Assurer le suivi des recommandations de l'administrateur indépendant et du Comité de Supervision.

## **1.7 Renforcement des capacités**

Un des axes du plan de travail de l'exercice 2016 consistait au renforcement des capacités des parties prenantes. Les actions suivantes ont été réalisées dans ce cadre :

*1. Participation du Mali à l'atelier des coordinateurs nationaux de l'Afrique francophone de l'ITIE à Brazza Ville, République du Congo :*

Le Mali était représenté par le chargé du renforcement des capacités à cet atelier qui avait pour objectif de renforcer l'apprentissage entre les pairs et organiser des sessions de travail sur les aspects techniques de la Norme ITIE, par exemple la publication de la feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle.

*2. Participation au séminaire de formation des pays francophones sur la norme ITIE version 2016 à Abidjan :*

Ce séminaire organisé par le Secrétariat international de l'ITIE, a réuni des représentants de pays francophones de l'ITIE en vue de renforcer leurs capacités sur la nouvelle norme ITIE version 2016.

## **II. Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail**

Le plan de travail ITIE 2016 du Mali a été bâti autour des objectifs prioritaires suivants :

- Améliorer le cadre légal et réglementaire
- Améliorer le cadre de fonctionnement du groupe multipartite
- Assurer le suivi régulier des sessions du Comité de pilotage ;
- Assurer la publication régulière et ponctuelle de toutes les conventions minières et pétrolières et leurs avenants ;
- Assurer la publication régulière et ponctuelle de tous les titres miniers et pétroliers sur le site de l'ITIE ;
- Assurer et améliorer la publication des rapports ITIE ;
- Mesurer les progrès réalisés et les obstacles qui butent la mise en œuvre de la norme ;
- Assurer la publication de données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or ;
- Améliorer la gestion du revenu infranational ;



- Renforcer durablement le financement de l'ITIE-Mali ;
- Déconcentrer l'ITIE-Mali ;
- Promouvoir la norme ITIE et son processus de mise en œuvre au Mali ;
- Doter les parties prenantes des acquis pour mieux comprendre et suivre la mise en œuvre du processus.

*L'atteinte de ces objectifs permettra de renforcer le cadre légal et réglementaire de mise en œuvre du processus ITIE au Mali, un meilleur fonctionnement du groupe multipartite (Comité de Pilotage) et l'amélioration de la transparence sur les conventions, les titres miniers et pétroliers par l'ensemble des parties prenantes et permettre au comité de pilotage et au Secrétariat permanent de disposer de capacités adéquates pour pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE au Mali.*

Au cours de l'année 2016, les actions suivantes ont été réalisées et des résultats ont été obtenus pour chaque axe d'intervention du Plan de travail. Il s'agit notamment :

### **2.1 Amélioration du cadre légal et réglementaire :**

A ce niveau, il a été procédé à :

- ✓ La relecture du décret fixant le cadre institutionnel de l'ITIE au Mali ;
- ✓ La proposition de dispositions spécifiques visant à régir la mise en œuvre de l'ITIE dans le projet de Code minier de 2012 ;
- ✓ L'envoi des correspondances signées par le Ministre des Mines, Président du Groupe Multipartite aux parties prenantes pour la fourniture de données conformément à la Norme ITIE 2016 ;
- ✓ L'adoption d'une loi ITIE, ainsi le groupe multipartite est parvenu à la conclusion que l'insertion de disposition dans le code minier fait office d'une loi.

### **2.2 Améliorer le cadre de fonctionnement du groupe multipartite :**

A ce niveau, plusieurs actions ont été mises en œuvre et ont abouti aux résultats suivants :

La révision du Règlement Intérieur du Groupe Multipartite, ce qui a favorisé l'amélioration du cadre de fonctionnement du GMP.

La tenue régulière des sessions statutaires du GMP et l'ouverture de débat public autour des documents et des orientations en matière de gouvernance de la mise œuvre de l'ITIE.

### **2.3 Publication régulière et ponctuelle de toutes les conventions minières et pétrolières et leurs avenants :**

Une dizaine de conventions sont publiées présentement sur le site du Ministère des Mines à l'adresse [www.mines.gouv.ml](http://www.mines.gouv.ml). Elles le seront bientôt sur le site de l'ITIE-Mali qui est en reconstruction.

### **2.4 Assurer la publication régulière et ponctuelle de tous les titres miniers et pétroliers sur le site de l'ITIE :**

La mise en œuvre des projets MCAS et OGAS respectivement pour la constitution d'un cadastre minier et une système intégré de gestion des titres miniers et des hydrocarbures a permis de mettre en ligne un répertoire exhaustive des titres miniers et pétroliers opérant au Mali. MCAS est mis à jour régulièrement pour prendre en compte les insuffisances notées dans le rapport ITIE. Les titres miniers et pétroliers sont consultables librement en lignes sur les plateformes MCAS et OGAS mises en place à cet effet.

### **2.5 Assurer et Améliorer la publication des rapports ITIE :**

Pour ce faire, il a été procédé à la mise en œuvre des mesures recommandées par l'Administrateur Indépendant, c'est ainsi que :

- ✓ Lors de l'élaboration du rapport 2014 courant 2016, un délai d'un mois jugé satisfaisant a été donné aux entités déclarantes pour qu'elles fournissent leurs formulaires de déclarations signés ainsi que les états financiers certifiés et les rapports d'audit.
- ✓ De même, pour la certification des données ITIE et sur initiative du GMP, des correspondances du Premier Ministre ont été adressé aux structures déclarantes pour les inciter à certifier leur déclaration.
- ✓ Un budget conséquent a été alloué à l'ITIE-Mali par le Gouvernement pour lui permettre de produire le rapport ITIE 2014 dans les délais. Ainsi le rapport ITIE a été publié en décembre 2016 et le rapport ITIE 2015 est en cours de finalisation.
- ✓ En 2016, la prise en compte du fonds de réhabilitation environnemental dans le rapport ITIE a été initiée à travers son insertion dans les TDRs 2014 et 2015.

### **2.6 Mesurer les progrès réalisés et les obstacles qui butent la mise en œuvre de la norme :**

- ✓ Le rapport d'avancement 2015 a été produit avant la date butoire du 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce rapport évalue les progrès réalisés et identifie les obstacles à la mise en œuvre du processus ITIE.

- ✓ L'étude sur l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE n'a pas pu être réalisée par manque de financement.
- ✓ La préparation des dossiers, la programmation des rencontres dans le cadre de la validation du Mali qui doit commencer le 1<sup>er</sup> juillet 2016 se poursuit normalement.

### **2.7 Assurer la publication de données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or : A cet effet, l'ITIE a favorisé :**

- ✓ La publication de données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or : des données ont été collectées sur l'exploitation artisanale à petite échelle afin d'être intégrées dans le rapport 2014 produit en 2016.
- ✓ L'organisation d'une série d'activités visant à professionnaliser et formaliser l'exploitation minière à petite échelle par le Département en charge des mines.

### **2.8 Améliorer la gestion du revenu infranational :**

Les revenus et paiements de patente générés par l'industrie minière ont pu être réconciliés dans le rapport ITIE 2014, leur répartition entre les différentes localités ont été retracés pour les régions minières de Kayes et de Sikasso. Ainsi le rapport 2014 a fait ressortir une analyse comparative de la répartition de ces revenus entre les différentes collectivités et la chambre des mines qui n'est pas pris en compte dans la législation.

### **2.9 Renforcer durablement le financement de l'ITIE-Mali :**

Le gouvernement a doté l'ITIE d'un budget complémentaire de 30% pour assurer le fonctionnement du Comité de pilotage et du Secrétariat permanent. L'existence de ce budget a permis de produire le rapport ITIE 2014 à temps, de tenir les sessions statutaires du Comité de Pilotage, d'assurer la prise en charge financière du fonctionnement du Secrétariat Permanent de l'ITIE. La mise en œuvre du plan de travail a nécessité pour le Secrétariat permanent de rechercher des partenaires pour mener certaines actions. A ce niveau, la coopération allemande GIZ a contribué au financement de quelques activités de communication.

### **2.10 Déconcentrer l'ITIE-Mali :**

L'entame du processus de déconcentration l'ITIE-Mali fait suite aux conclusions d'une étude réalisée par la Banque mondiale sur cette initiative. Celles-ci ont permis aux membres du GMP de constater sa faisabilité sur le terrain et d'appuyer le processus de déconcentration à Yanfolila

et Kénéba. Courant 2016, des missions de sensibilisation des populations locales ont été réalisées et cela a continué lors des campagnes de disséminations du rapport ITIE 2013.

### **2.11 Promouvoir la norme ITIE et son processus de mise en œuvre au Mali :**

En 2016, le GMP a entrepris la révision du plan de communication traitant de la promotion de la Norme ITIE 2016 et du processus de mise en œuvre de l'ITIE au Mali.

Le Secrétariat permanent a jugé utile de mettre en œuvre ce plan de communication, une fois validé par le GMP.

Le plan de travail a été actualisé mais n'a subi qu'une exécution partielle à cause de l'insuffisance de ressources financières.

### **2.12 Doter les parties prenantes des acquis pour mieux comprendre et suivre la mise en œuvre du processus.**

Le plan de travail de l'ITIE a prévu des ateliers de formations sur la fiscalité minière, sur la Norme ITIE 2016, ainsi que des voyages d'études pour s'imprégner de l'expérience d'autres pays de mise en œuvre de l'ITIE. Malheureusement, ces activités n'ont pu avoir lieu, faute de financement.

*Score des performances vis à vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail*

OBJECTIFS	ACTIVITES PREVUES	REALISATIONS (SCORE)	OBSERVATIONS
Améliorer le cadre légal et réglementaire	Prise en compte de l'ITIE dans le code minier	(B)	La révision du code minier est en cours. La commission chargée de la relecture du code a été saisie pour inclure des dispositions relatives à l'ITIE dans le nouveau code minier.
	Adoption d'une mesure rendant obligatoire le respect des exigences en matière d'adhésion et de déclaration	(A)	Lors de la collecte des données pour l'élaboration du rapport ITIE 2013, des correspondances ont été adressées aux entités déclarantes par le ministre des Mines, Président du Comité de pilotage, pour qu'elles fournissent à l'Administrateur Indépendant toutes informations demandées, et certifier les formulaires de déclaration.
	Adoption d'une loi de création ITIE au Mali	(C)	Des discussions ont eu lieu au sein du Comité de pilotage et avec les partenaires à propos de la pertinence d'une telle loi. Le Comité de pilotage a décidé de privilégier l'option d'inclure l'ITIE dans le code minier.
Améliorer le cadre de fonctionnement du groupe Multipartite	Relecture des textes de fonctionnement des organes de l'ITIE	(A)	Les projets de textes pour la révision du décret fixant le cadre institutionnel et des termes de référence du Comité de pilotage de l'ITIE ont été validés et signés.
Assurer le suivi régulier des sessions du Comité de pilotage	Tenue régulière des réunions du Comité de pilotage	(A)	Les réunions du Comité de pilotage se sont tenues de façon régulière. Les procès-verbaux sont disponibles au Secrétariat permanent et sur le site web.
Assurer la publication régulière et ponctuelle de toutes les conventions minières et pétrolières et leurs avenants	Publication des contrats et conventions, conformément à la norme sur les sites du ministère des Mines et de l'ITIE-Mali	(B)	Une dizaine de conventions sont publiées présentement sur le site du ministère des Mines <a href="http://www.mines.gouv.ml">www.mines.gouv.ml</a> . Elles le seront sur le site de l'ITIE-Mali qui est en cours de reconstruction.
Assurer la publication régulière et ponctuelle de tous les titres miniers et pétroliers sur le site de l'ITIE	Publication des titres miniers et pétroliers conformément à la norme ITIE	(A)	Les titres sont accessibles à travers le référentiel du MCAS (Système d'Administration du Cadastre Minier)

Assurer et Améliorer la publication des rapports ITIE	Mise en œuvre des recommandations formulées par l'administrateur indépendant	(B)	Des dispositions ont été prises pour résoudre cette question, à travers, l'octroi de temps nécessaire à l'exercice de réconciliation. Cependant, certaines entités n'ont pas pu respecter le délai pour les déclarations. En plus de l'intervention du Premier ministre, des missions de sensibilisation ont eu lieu à l'endroit des Sociétés minières et de l'Administration.
	Publication du rapport ITIE 2014 avant le 31 décembre 2016.	(A)	Le rapport ITIE 2014 a été publié dans le délai indiqué.
	Prendre en compte le fonds de réhabilitation environnementale dans le rapport ITIE	(C)	Non-réalisé. Dans la pratique, ce fonds n'a jamais alimenté et constitué juste une écriture comptable au niveau des sociétés minières.
	Prendre en compte les petites mines et les sous-traitants	(A)	Le rapport ITIE 2014 a pris en compte les petites mines et les sous-traitants.
	Prendre en compte les exploitants d'eau minérale	(A)	Le rapport ITIE 2014 inclut les exploitants d'eau minérale dans le périmètre du rapport.
Mesurer les progrès réalisés et les obstacles à la mise en œuvre de la norme	Publication du rapport annuel d'activités 2015 avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2016	(A)	Le rapport a été publié dans le délai indiqué
	Entamer les opérations de préparation à l'exercice de validation	(A)	Le processus de validation s'est poursuivi en 2016 avec l'arrivée de la mission du secrétariat international de l'ITIE pour la phase initiale de collecte des données.
	Mener une étude pour mesurer et évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE	(C)	Cette étude n'a pas pu être menée, faute de financement
Assurer la publication de données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or	Intégrer la production, les recettes, et la législation du secteur artisanal dans le rapport ITIE.	(A)	Le potentiel du secteur artisanal et les réformes prévues par le gouvernement sont décrits dans le rapport ITIE 2014.
Améliorer la gestion du revenu infranational	Retracer l'affectation de la patente à chaque bénéficiaire dans le rapport ITIE	(A)	Les bénéficiaires des patentes ont été retracés dans le rapport ITIE 2014.

Renforcer durablement le financement de l'ITIE Mali	Prendre en charge le fonctionnement du Secrétariat permanent	(A)	Le gouvernement a doté l'ITIE d'un budget pour le fonctionnement du Secrétariat permanent, la production du rapport et la dissémination du rapport ITIE 2013. La GIZ a promis son appui à la mise en œuvre du processus ITIE.
Renforcer durablement le financement de l'ITIE Mali	Acquérir des fonds complémentaires pour la mise en œuvre du plan de travail ; Acquérir trois véhicules pour les campagnes de dissémination et les activités de communication du Secrétariat permanent	(C)	Aucun véhicule n'a été acquis, faute de financement
Déconcentrer l'ITIE-Mali	Poursuivre le processus de déconcentration de l'ITIE	(B)	Une étude commanditée par la Banque mondiale a conclu que l'idée d'avoir une ITIE locale est largement accueillie par presque tous les groupes consultés a recommandé qu'il y ait une mise en place pilote dans les régions de Kayes et de Sikasso, les deux régions de production minière. Pour la mise en place pilote, le GMP a retenu le cercle de Kéniéba dans la région de Kayes et le cercle de Yanfolila dans la région de Sikasso et a effectué une mission d'information et de sensibilisation dans ces deux zones sur la question. La prochaine étape consistera à spécifier la forme des structures à adopter.
Promouvoir la Norme ITIE et le processus de mise en œuvre	Actualisation et mise en œuvre du plan de communication.	(B)	Le plan de communication a été actualisé, mais n'a pu être totalement mis en œuvre dû au manque de ressources financières.
Doter les parties prenantes des acquis pour mieux comprendre et suivre la mise en œuvre du processus.	Organiser des ateliers de formation sur la fiscalité minière et pétrolière	(C)	Ces formations n'ont pu avoir lieu par faute de financement
	Organiser des ateliers de formation sur la Norme ITIE	(C)	Ces formations n'ont pu avoir lieu par faute de financement
	Organiser des voyages d'études pour s'imprégner de l'expérience d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE	(C)	Ces voyages d'études n'ont pas eu lieu faute de financement.

A = réalisé, B = en cours de réalisation, C = Non réalisé

### III. Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

#### 3.1 Analyse des performances par exigence :

*Exigence 1 : Suivi  
rapproché par le  
groupe multipartite*

Les activités de mise en œuvre de l'ITIE ont été menées avec la pleine participation de l'état, de la société civile et les entreprises minières représentées au sein du GMP (Comité de pilotage).

Sous la présidence du ministre des Mines, Président du Comité de pilotage, le groupe s'est réuni régulièrement pour le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Parmi ces rencontres on peut retenir :

- La validation des termes de références pour l'étude de cadrage et l'élaboration des rapports ITIE 2014-2015 ;
- Validation du plan annuel de travail 2016 ;
- Validation du programme de dissémination du rapport ITIE 2013 ;
- Validation du rapport annuel d'avancement 2015 ;
- Rencontre avec le secrétariat international de l'ITIE sur le processus de validation du Mali ;
- Validation des rapports ITIE 2014 et 2015.

Le suivi de proximité du GMP nécessite des engagements de part et d'autres, en l'occurrence : l'engagement de l'Etat, l'engagement des sociétés minières, l'engagement de la société civile, l'animation du GMP, un plan de travail ou plan d'action assortis d'objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'un calendrier permettant de respecter les délais fixés par le GMP de l'ITIE.

Selon les textes, le GMP (comité de pilotage) doit réunir quatre (4) fois par an. En 2016, les différentes sessions de l'ITIE au Mali ont été régulièrement organisées au cours de l'année.

La dissémination du rapport 2013 a permis aux populations vivant dans les localités minières à connaître le contenu des flux financiers issus de l'extraction minière ainsi que de la portée de la mise en œuvre du processus ITIE. Les membres du GMP ont pris part à toutes les activités.

Par ailleurs, le GMP a participé aux différentes activités organisées par le Secrétariat permanent de l'ITIE tel que l'élaboration de la plateforme d'information et de communication, l'élaboration du plan d'actions



<p style="text-align: center;"><i>Exigence 2 : Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences</i></p>	<p>Conformément à l'exigence 2 de la Norme le rapport ITIE 2014 décrit le cadre légal et institutionnel, y compris l'octroi des licences comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le cadre légal et le régime fiscal applicables aux industries extractives</li> <li>▪ La participation de l'Etat dans les industries extractives</li> <li>▪ Le registre et l'octroi des licences</li> <li>▪ La propriété réelle</li> <li>▪ Les contrats.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><i>Exigence 3 : Prospection et Production</i></p>	<p>Le rapport ITIE 2014 conformément à l'exigence 3 de la norme fait ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les informations sur les activités de prospection ;</li> <li>▪ Les données de production ;</li> <li>▪ Les données d'exportation.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><i>Exigence 4 : Collecte des revenus</i></p>	<p>Pour cette exigence, les informations disponibles dans le rapport ITIE 2014 et celles applicables au Mali sont relatives à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Divulcation exhaustive des taxes et revenus ;</li> <li>▪ Déclaration des revenus perçus en nature ;</li> <li>▪ Inclusion du niveau de désagrégation ;</li> <li>▪ Ponctualité des données ;</li> <li>▪ Qualité des données.</li> </ul> <p>Toutefois, nous n'avons pas eu connaissance de l'existence de revenus significatifs provenant des activités de transport de minerais au Mali</p>
<p style="text-align: center;"><i>Exigence 5 : Attribution des revenus</i></p>	<p>L'exigence portant sur l'attribution des revenus a couvert le rapport ITIE 2014 et a concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les transferts infranationaux ;</li> <li>▪ La répartition des revenus entre les entités locales et la chambre des mines ;</li> <li>▪ La gestion des dépenses et des revenus.</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><i>Exigence 6 : Dépenses sociales et économiques</i></p>	<p>S'agissant de la 6<sup>ème</sup> exigence de la norme ITIE, le rapport ITIE 2014 retrace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La déclaration unilatérale des dépenses sociales par les entreprises extractives ;</li> <li>▪ La contribution du secteur extractif à l'économie nationale (le PIB en valeur et en pourcentage, estimation de l'activité artisanale, le poids des recettes minières en valeur et en poids par au budget de l'Etat, les exportations en valeur et en pourcentage, les emplois créés, les zones/régions où la production est concentrée).</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><i>Exigence 7 : Résultats et Impacts</i></p> <p><b>7.4 Examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE</b></p>	<p>La mise en œuvre de l'ITIE au Mali renforce les politiques publiques en matière de bonne gouvernance de l'industrie extractive. La dissémination du contenu du rapport ITIE a atteint tous les niveaux de collectivités territoriales que sont la région, le cercle et la commune. Ainsi, a-t-elle renforcé l'information sur les industries extractives et la mobilisation des différentes parties prenantes, contribuant ainsi au débat public autour de la manière dont les ressources naturelles sont gérées, et de renforcer la confiance entre les différents acteurs.</p> <p>L'examen des différents rapports ITIE montre une amélioration de la qualité de ces rapports. On constate une diminution des écarts de réconciliation d'année en année. Ce qui dénote un impact réel de mise en œuvre de l'ITIE sur la gestion transparente de l'industrie extractive au Mali.</p> <p>Le Comité de pilotage a entrepris des actions qui vont au-delà des exigences de la Norme afin d'informer d'avantage les citoyens sur l'industrie extractive. Parmi ces actions innovatrices, il y a la volonté de déconcentrer le processus ITIE, une volonté des plus hautes autorités du pays.</p> <p>Le Mali a publié dans le rapport ITIE des informations sur les propriétaires réels des entreprises minières et sur les sous-traitants du secteur minier. Le Mali est parmi le nombre limité de pays qui donnent un accès direct aux informations sur les conventions minières à travers le site du ministère des mines.</p> <p>La mise en œuvre de l'ITIE a révélé également des insuffisances au niveau de la collecte des données notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La faiblesse du processus d'archivage à la Direction Générale des Impôts (DGI) et à l'Institut National de Prévoyance Sociale ;</li> <li>▪ Le retard dans le traitement de l'information et la comptabilisation des paiements dans les services de la DG ;</li> <li>▪ La mise à nu de titres miniers expirés dans le système MCAS dans les rapports ITIE. D'où la formulation d'une recommandation par l'administrateur indépendant.</li> <li>▪ La publication dans les rapports ITIE des montants des patentes transférées aux collectivités et de leur non-conformité à la clé de répartition indiquée dans le décret de 2011 portant ressources fiscales des collectivités.</li> </ul>

*Exigence 8 :  
Conformité et délais  
pour les pays de mise  
en œuvre - 8.4  
Echéances pour les  
rapports annuels  
d'avancement*

Le rapport ITIE 2014 a été publié dans le délai réglementaire

A = réalisé. B = en cours de réalisation. C = Non réalisé.

NB : Le draft du rapport ITIE 2015 est disponible quand bien même il n'était pas inscrit dans le plan de travail 2016.

#### **IV. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite à la réconciliation**

<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>REPOSES DU COMITE DE PILOTAGE</b>
<b>Non soumission de déclarations certifiées par un auditeur externe</b>	<p>Le président du Comité de pilotage a approché le Premier ministre, Président du Comité de supervision par rapport à ce problème. Une demande a été adressée à cet effet à la Section des Comptes de la Cour Suprême par le Premier ministre. Le ministre des Mines a également demandé la certification des données des sociétés minières. Suite à ces demandes, le nombre d'entités ayant soumis un formulaire de déclarations certifié a augmenté.</p> <p>Le Comité de pilotage va suivre la même démarche pour l'élaboration du prochain rapport ITIE afin de satisfaire à cette exigence.</p> <p>Le suivi du comité de pilotage a permis de corriger cette exigence.</p>
<b>Non mise à jour de la base des données des entreprises opérant dans le secteur minier</b>	<p>Avec la mise en place du système d'administration du cadastre minier qui entre dans sa phase finale, cette base de données sera générée et mise à jour automatiquement.</p> <p>La mise en place d'un système d'administration de cadastre minier MCAS (Mining Cadastre Administration System) et OGAS (Oil and Gas Administration System), respectivement à la</p>

	<p>DNGM et à l'AUREP ont permis de faire l'enregistrement et la centralisation de tous les paiements liés à l'activité minière et recouverts par ces structures.</p> <p>Le référentiel en ligne contient les données issues du Système Cadastral MCAS et permet de générer sa mise à jour automatique</p>
<b>Retard dans la soumission des déclarations et des détails des paiements</b>	<p>Le Comité de pilotage a décidé d'entamer les travaux de réconciliation des flux de paiements et de revenus de manière à donner aux entités déclarantes le temps nécessaire pour soumettre leurs formulaires de déclaration dans le délai imparti.</p>
<b>Non résolution du problème par compensation et par ADIT</b>	<p>L'ADIT a été supprimé à compter de 2013 et par conséquent ne fera plus l'objet des futures travaux de réconciliation.</p>
<b>Insuffisance au niveau du suivi des données par l'administration</b>	<p>Cette insuffisance a été corrigée et régularisée concernant l'ISCP, Impôt Spécial sur Certains Produits.</p> <p>Le problème demeure pour la patente. Insuffisance non régularisée concernant la taxe de la patente.</p> <p>L'informatisation des Entités fiscales de l'Etat a permis de corriger cette insuffisance.</p>
<b>Non-respect du modèle de déclaration fourni par le comité de pilotage</b>	<p>Le Comité de pilotage a demandé à l'administrateur indépendant de tenir un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration à l'endroit des personnes responsables au sein des structures déclarantes. Après l'étude de cadrage et préalablement aux travaux de rapprochement des flux de paiements et de revenus, cet atelier de formation s'est tenu.</p> <p>Des sessions de formation organisées à l'endroit des personnes concernées ont permis de corriger cette insuffisance.</p>
<b>Non-exhaustivité de certaines données 2014-2015</b>	<p>Le comité de pilotage a rectifié certaine donnée, et renvoi l'Administrateur Independent à la page 70 du rapport 2014 pour plus d'informations.</p>

**NB :** toutes ces activités menées pour mettre en œuvre ces recommandations ont été réalisées par le concours du Secrétariat Permanent.

## **V. Points forts ou faiblesses identifiées dans le processus ITIE**

### **5.1 Points forts**

- La régularité et la ponctualité dans la publication et la dissémination du rapport ITIE ;
- L'amélioration de la qualité du rapport ITIE ;
- Le suivi rapproché par le Comité de pilotage ;
- La volonté des parties prenantes ;
- La révision du code minier en cours qui devrait prendre en compte l'ITIE ;
- L'amélioration du cadastre minier et mise en place d'un référentiel d'information sur les titres ;
- La publication des conventions minières sur l'Internet ;
- Les réformes en cours dans le secteur minier ;
- La nomination de l'administrateur indépendant et accord sur ses termes de référence ;
- Le soutien financier et technique des partenaires.

### **5.2 Faiblesses identifiées**

Des insuffisances ont été constatées dans la mise en oeuvre du processus ITIE. On peut retenir entre autres:

- La non maîtrise de la norme de ITIE par les membres du GMP; d'où la nécessité de former les membres du Comité de pilotage sur la Norme de 2016 ainsi que sur leurs rôles et leurs responsabilités par rapport à la réussite de la mise en oeuvre du processus;
- La faible implication des certaines régies étatiques dans la mise en oeuvre du processus, particulièrement, pour ce qui concerne la soumission des la faible participation de certaines sociétés minières au processus de déclaration dans le cadre de l'élaboration du rapport ITIE 2015;
- formulaires de déclaration signés par la Direction et certifiés par la Cour des comptes.
- La faible mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE 2013 et 2014;
- L'instabilité institutionnelle entraînant une forte mobilité des représentants de l'administration au sein du comité de pilotage, d'où un problème d'appropriation du processus;
- La non opérationnalisation des fonds créés pour protéger/restaurer l'environnement ou financer le développement des localités avoisinantes;
- Faible coordination entre les intervenants dans la collecte des recettes minières Le flou juridique persistant au niveau de certains textes pour une mise en œuvre efficace et

efficace du processus ITIE (les conditions de participation des membres du GMP aux réunions, le mode de sélection des membres du GMP, l'absence de mesures contraignantes pour les parties déclarantes) ;

- Insuffisance des ressources humaines, financières et techniques du Secrétariat permanent pour la mise en œuvre des activités ;
- Faible encadrement du groupe multipartite pour jouer pleinement son rôle

Pour certaines de ses insuffisances, des actions ont été initiées pour juguler le problème, notamment en ce qui concerne cinq (5) points:

<b>Faiblesses</b>	<b>Actions entreprises</b>
<b>Insuffisances constatées dans les textes de création et de fonctionnement de l'ITIE-Mali.</b>	La révision de ces textes a été retenue comme une des actions du plan de travail 2017.
<b>Faible coordination entre les intervenants dans la collecte des recettes minières.</b>	Planification d'activités de renforcement de capacités à l'endroit des acteurs
<b>Insuffisance dans le contenu des déclarations (non certifiées) et lenteurs dans la production des déclarations</b>	L'urgence de cette question continue d'être signalée. Les présidents des Comités de supervision et de pilotage se sont impliqués afin d'assurer la crédibilité de toutes déclarations pour les exercices futurs
<b>Insuffisance des ressources financières et techniques du Secrétariat permanent pour la mise en œuvre des activités</b>	Sollicitation des partenaires pour leur appui technique et financier
<b>Faible encadrement du groupe multipartite pour jouer pleinement son rôle</b>	Identification d'activités de renforcement des capacités des différentes composantes du GMP

## **VI. Coûts totaux de mise en œuvre**

La mise en œuvre de l'ITIE au Mali en 2016 a été facilitée grâce au concours de l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part. (Voir tableau ci-dessous).

La mise en œuvre du processus ITIE en 2016 a coûté 112 803 000 Fcfa dont 7,3% par la GIZ.

N°	Structures	Montant budgétisé	Financement acquis	Montant dépensé en F CFA
1	Gouvernement	187	Budget National	106 303 000
2	PTF	105	GIZ	6 500 000
Total				<b>112 803 000</b>

## **VII. Commentaires supplémentaires**

Lors de la session du GMP, les membres ont formulés des recommandations en vue d'améliorer la qualité des futurs rapports ITIE en incluant les aspects sociaux liés à la production minière ainsi que le focus sur l'information des communautés et le bien être des communautés locales.

Les parties prenantes ont salué l'initiative de déconcentrer l'ITIE au niveau local et de mettre en oeuvre les recommandations du Validateur indépendant et des autres recommandations issues des rapports ITIE publiés.

Le GMP a apprécié la contribution de la GIZ au financement de certaines activités et a encouragé son accompagnement pour la mise en oeuvre de son nouveau plan de communication.

## VIII. Les points discutés avec le Groupe multipartite

Conformément à l'Exigence 7.4(b), les membres du GMP ont contribué à la rédaction du présent rapport d'avancement et l'ont validé le 22 juin 2017 à sa 2<sup>ème</sup> session, tenue à la Direction Nationale de la Géologie et des Mines.

La finalisation du rapport annuel d'avancement (RAA) a permis au GMP et aux structures ressources d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali durant l'année écoulée.

Bien qu'il y est une réelle nécessité d'appropriation du processus par les parties prenantes, les membres du GMP ont salué la tenue régulière des sessions du comité de pilotage (GMP) ainsi que la forte mobilisation de la société civile autour du processus ITIE.

Toutefois, le GMP a encouragé l'initiative de renforcement des capacités de ses membres et exhorté le gouvernement à renforcer son engagement dans la mise en œuvre du processus.

Les membres du GMP ont recommandé une plus grande communication autour des initiatives et des actions entreprises par le département des mines et ses structures déconcentrées afin de jouer pleinement son rôle.

## IX. Composition détaillée du Groupe multipartite en 2016

Le GMP est composé des membres de la société civile, de l'administration publique, des collectivités locales, des sociétés minières et des structures ressources repartis ci-après :

### 9.1 La Société civile :

- Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA) ;
- Fondation pour le Développement du Sahel (FDS) ;
- Réseau des Journalistes Maliens pour la Lutte contre la Corruption et la Pauvreté (RJMLCP) ;
- Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO) ;
- Coalition Africaine pour le Développement (CAD).

### 9.2 L'Administration :

- Ministère des Mines ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Ministère de l'Administration Territoriale ;
- Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières
- Ministère de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- Assemblée Nationale ;
- Haut Conseil des Collectivités ;
- Chambre des Mines ;



- Direction Nationale de la Géologie et des mines (DNGM) ;
- Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali (AUREP).

### **9.3 Les Sociétés Minières :**

- Anglogold-Ashanti ;
- Randgold Mali Sarl ;
- SOMIKA SA
- SOMISY SA
- Endeavour (SEMICO);
- Wassoul'Or/Petroma;
- Togouna-SA ;

### **9.4 Les structures ressources**

- Publiez ce que vous payez Mali (P.C.Q.V.P)
- Section des Comptes de la Cour Suprême
- Direction Générale des Impôts
- Direction des Grandes Entreprise –DGE
- Direction des Douanes
- Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
- Institut National de Prévoyance Sociale
- DNTCP
- DFM du Ministère des Mines
- Institut National de la Statistique
- Cellule de Planification et de Statistique Mines
- Glencar Mali Sarl
- Iamgold
- SOCARCO
- Songhoi Resources (B2Gold)
- Robex Nampala
- Mali Minéral Resources
- Diamond Cement /WACEM
- Stones Sarl
- Legend Gold/Etruscan
- Ciments et Matériaux du Mali
- COVEC
- SOMIFI

Le GMP a organisé quatre (4) sessions durant l'année 2016. Les représentants de toutes ces structures ont répondu présent à 90% à toutes les rencontres où des documents capitaux ont pu être discutés et validés et des orientations stratégiques préconisées.

**Approuvé par le Groupe multipartite :**

**Date** : 22 juin 2017

---